



## SOCIÉTÉ



# La navigation sur la Dordogne entre les ponts du Pech et de Fayrac interdite jusqu'à la sécurisation du secteur

Les travaux de démantèlement de l'estacade sur le secteur de Pech sur le chantier de démolition du contournement de Beynac nécessitent une interdiction temporaire de la navigation sur la zone d'activité de ce dernier. La reprise de la navigation, qui concerne notamment les canoës, est attendue pour la mi-mai.

*Publié le 17 avril 2026*

Les travaux de démolition du contournement de Beynac se poursuivent. Le chantier est entré dans une phase périlleuse avec le démantèlement de l'estacade sur le secteur de Pech qui avait basculé dans la rivière suite à la crue de la Dordogne du 14 au 15 février 2026 et dont l'état s'est dégradé.

Ces travaux, réalisés dans le lit mineur de la rivière, sont particulièrement suivis et encadrés par le Département, maître d'ouvrage, et les services de l'État tant sur le plan sécuritaire qu'environnemental. Compte tenu des risques importants identifiés lors de cette phase de démantèlement de l'estacade, il est impératif qu'aucune navigation, de quelque nature que ce soit, n'intervienne sur la zone d'activité du chantier.

## Une interdiction temporaire de navigation

Un arrêté préfectoral n°DDT/SEER/GMA/2026-024 en date du 6 mars 2026 encadre cette interdiction. La carte ci-dessus présente le secteur interdit à la navigation. L'interdiction ne concerne qu'une section d'un peu moins de 3 km sur la rivière Dordogne. Un panneau physique a été mis en place en amont de cette zone afin d'informer les usagers de la rivière qu'ils ne pourront pas emprunter ce secteur et qu'il leur est impératif de débarquer à Castelnaud-Lacour-Chapelle.

Seules les gabarres stationnées sur la cale du bourg de Beynac peuvent, par dérogation, naviguer sur le secteur sans toutefois pouvoir s'approcher du chantier de démantèlement de l'estacade sur le secteur du Pech.

La gendarmerie nationale renforcera ses contrôles durant cette phase délicate du chantier.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/chantier-de-demolition-du-contournement-de-beynac-la-navigation-sur-la-dordogne-entre-les-ponts-du-pech-et-de-fayrac-interdite-jusqua-la-securisation-du-secteur-22334289?>

## **La reprise de la navigation attendue mi-mai**

La reprise de la navigation pourra intervenir à l'issue de cette phase de démantèlement de l'estacade effondrée. Au regard des enjeux économiques et touristiques sur le secteur, l'ensemble des acteurs se mobilise pour que ces travaux se terminent dans les délais les plus courts. Ce chantier, en lit mineur de la Dordogne, reste toutefois soumis à divers aléas (climatiques, débit de la rivière, complexité du démantèlement). L'objectif affiché à ce jour, en l'état des prévisions météorologiques, est de terminer cette phase de démantèlement au plus tard le 13 mai 2026.

## **Un engagement salué**

La préfète de la Dordogne et le président du Conseil départemental saluent l'attitude irréprochable des entreprises professionnelles implantées sur le secteur, et tout particulièrement les loueurs de canoës, quant au respect de cette interdiction.

Une navigation toujours possible ailleurs La navigation reste naturellement autorisée en dehors du secteur défini dans l'arrêté. Les usagers et touristes qui souhaitent pouvoir naviguer sur la rivière peuvent se rapprocher des structures de tourisme et des loueurs de canoës présents tout au long du cours d'eau. Ils sauront leur proposer des parcours adaptés aux contraintes réglementaires en vigueur.